

Désignation de l'entreprise : **AIH**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : **4 RUE NICOLAS APPERT****41700 CONTRES**

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * **3 2 5 1 6 5 9 5 9 0 0 0 5 8**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2050 CADOR-DORAC Informatique

					Exercice N, clos le, 31122008		N-1 31122007				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement*	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 401	AG	24 139		262			
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	63 318	AO	20 046		43 272		23 160	
		Constructions	AP	1 631 540	AQ	1 343 179		288 362		148 633	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 119 677	AS	915 568		204 110		246 952	
		Autres immobilisations corporelles	AT	244 474	AU	194 338		50 136		31 509	
		Immobilisations en cours	AV	1 641	AW			1 641			
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières *	BH	9 319	BI			9 319		9 319	
	TOTAL (II)			BJ	3 094 370	BK	2 497 270		597 100		459 572
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	26 210	BM	3 322		22 888		36 682
En cours de production de biens			BN	31 170	BO			31 170		20 581	
En cours de production de services			BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis			BR	37 873	BS			37 873		18 339	
Marchandises			BT		BU						
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	766 819	BY	2 826		763 993		813 972	
		Autres créances (3)	BZ	360 666	CA			360 666		548 749	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
Comptes de régularisation		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 250 986	CE		1 250 986		791 826	
	Disponibilités		CF	326 653	CG		326 653		229 074		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	53 608	CI		53 608		56 083			
	TOTAL (III)		CJ	2 853 984	CK	6 148		2 847 836		2 515 307	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN										
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	5 948 354	1A	2 503 417		3 444 937		2 974 879	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :			Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **AIH**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2051 CADOR-DORAC Informatique

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	15 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 864 088	1 567 178	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	284 672	296 910	
	Subventions d'investissement	DJ	44 809	90 541	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 208 570	1 954 629	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	120 213		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	154 754	161 027	
	Dettes fiscales et sociales	DY	654 420	684 275	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 332	795	
Compte régul.	EB	304 648	174 152		
TOTAL (IV)	EC	1 236 367	1 020 249		
Ecarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 444 937	2 974 879		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 126 203	1 020 249		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AIH**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADOR-DORAC Informatique

N° 2052

		Exercice N				Total		Exercice (N-1)
		France		livraisons	Exportations et intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	7 613	FE		FF	7 613	9 734
		FG	3 059 659	FH		FI	3 059 659	3 059 219
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 067 272	FK		FL	3 067 272	3 068 953
	Production stockée *					FM	30 123	21 417
	Production immobilisée *					FN	8 263	456
	Subventions d'exploitation					FO	2 260 899	2 174 398
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	339 761	291 788
	Autres produits (1) (11)					FQ	143	32
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 706 462	5 557 042
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	237 394	213 938
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	12 578	(936)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	619 659	626 833
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	103 863	100 187
	Salaires et traitements *					FY	3 323 256	3 276 885
	Charges sociales (10)					FZ	709 818	730 852
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	157 448	146 468
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	4 342	778
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	260 862	228 260
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 429 219	5 323 266
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	277 243	233 777
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		56
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		26
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		2
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	7 409	12 902
	Total des produits financiers (V)					GP	7 409	12 930
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	213	16
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	213	16
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	7 196	12 914
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	284 439	246 747

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise AIH				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	564	11 255
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	48 232	85 723
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	48 796	96 978
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	48 562	44 452
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		2 362
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	48 562	46 814
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	234	50 164
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 762 667	5 667 006
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 477 995	5 370 095
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	284 672	296 910
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	19 581	13 327
			- Crédit-bail immobilier	HQ	27 339	27 339
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	339 461	290 366
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				48 562	48 796	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2008

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Quote part de subventions virée au résultat		45 732
Produits de cession des immobilisations		2 500
Ajustement et remboursements organismes sociaux		28
Règlements créances clients antérieures (RJ et LJ)		536
Coûts non qualité clients	756	
Créances clients devenues irrécouvrables	1 370	
Frais de réparation vélo pris en charge pour un salarié	60	
Excedent de formation continue 2005 perdu	17 133	
Factures fournisseurs 2007 omises	324	
Redressement Urssaf mis en recouvrement	14 191	
Indemnités versées pour litige prud'hommal de 2006	14 728	
Totalisation	48 562	48 796

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise AIH										Néant ☐ *		
CADREA		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	23 438	KE		KF		963	
CORPORELLES	Terrains				KG	40 672	KH		KI		22 646	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	1 111 225	KK		KL		74 276	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	334 766	KQ		KR		111 853	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	1 084 216	KT		KU		53 898		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	32 562	KW		KX		7 900	
		Matériel de transport *			KY	29 636	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	189 885	LC		LD		21 800	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		1 641	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	2 822 962	LO		LP		294 013	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 319	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	9 319	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	2 855 719	ØH		ØJ		294 976		

CADREB		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	24 401	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	63 318	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	579	MB	1 184 922	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	446 619	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	18 437	MK	1 119 677	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	40 462	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	7 327	MQ	22 309	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	29 982	MT	181 703	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	1 641	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	56 325	NH	3 060 650	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	9 319	2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK	9 319	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	56 325	ØL	3 094 370	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 0 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **AIH**Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A IH**Néant ☐ *

CADREA

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	23 438	PF	701	PG		PH	24 139
Terrains		PI	17 512	PJ	2 535	PK		PL	20 046
Constructions	Sur sol propre	PM	1 031 026	PN	29 750	PO	579	PQ	1 060 197
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	266 332	PW	16 650	PX		PY	282 982
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	837 264	QA	96 740	QB	18 437	QC	915 568
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	20 318	QE	2 817	QF		QG	23 135
	Matériel de transport	QH	29 636	QI		QJ	7 327	QK	22 309
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	170 621	QM	8 255	QN	29 982	QO	148 894
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 372 708	QV	156 747	QW	56 325	QX	2 473 131
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	2 396 147	ØP	157 448	ØQ	56 325	ØR	2 497 270

CADREB

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADREC

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **AIH**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	7C	7D	7E
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	UG
			UE	UF	UG
			UE	UF	UG
			UE	UF	UG
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A IH										Néant ☐ *	
CADREA		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	9 319	UV		UW	9 319				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 759		6 759						
	Autres créances clients	UX	760 060		760 060						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	576		576						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 598		4 598						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 323		5 323					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	294 390		294 390					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 779		55 779						
	Charges constatées d'avance	VS	53 608		53 608						
	TOTAUX		VT	1 190 411	VU	1 181 092	VW	9 319			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								

CADREB		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	120 213		10 049		43 808		66 355		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	154 754		154 754						
Personnel et comptes rattachés		8C	229 315		229 315						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	249 385		249 385						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	155 986		155 986						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 733		19 733						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 332		2 332						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	304 648		304 648						
TOTAUX		VY	1 236 367	VZ	1 126 203		43 808		66 355		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	120 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

N° 2057 CADOR-DORAC Informatique

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AIH						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122008	
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *								
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *								
	Amendes et pénalités (nature :)								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERÉES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 16,5% (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8	
						TOTAL I			
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 16,5 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 16,5%								
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, Produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations								
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité (art.44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art.44 sexies A)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit * (entreprises à l'IS)				ZI					
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise AIH		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A I H**Néant ☐ ***TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT** (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	296 910
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	296 910
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB	
		ZD	296 910
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	296 910

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	86 581 97 661
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	192 238 216 021
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	96 729 112 663
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	86 516	XQ	89 651 103 798
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	30 800 18 236
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	21 704 23 270
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	380 775 368 866
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	619 659 626 833
	- Taxe professionnelle *			YW	
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	103 863 100 187
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	103 863 100 187
				YY	586 975 595 192
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YZ	153 670 144 102
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			ØB	3 346 358
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2008) *			ØS	
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK
				Plus-values à 16,5% (2)	JM
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN
				Plus-values à 16,5% (2)	JP
	Imputations				JL
REGIME DE GROUPE *	Plus-values à 0% (1)				JC
	Plus-values à 0% (1)				JO
	Imputations				JF
	Plus-values à 0% (1)				
	Imputations				
	Plus-values à 0% (1)				
CADOR-DORAC Informatique	La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III du C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH
	N° SIRET de la société mère			JJ	
	- numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 162)			YP	193 212
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	% %
	- Filiales et participations			ZR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2058-C CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AIH**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 MATERIEL ET OUTIL	18 437		18 437		
	2 MATERIEL DE BURE	7 632		7 632		
	3 CONSTRUCTION	579		579		
	4 MATERIEL DE CANTI	22 350		22 350		
	5 MATERIEL DE TRAN	7 327		7 327		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 16,5% (I) ⑪
				16,5%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1	2 500	2 500				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			2 500				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 16,5% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2059-A CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A I H

Néant ☒ *

A - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2059-B CADOR-DORAC Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AIHNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2009

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A I H					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AIH		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012008	et clos le : 31122008	Durée en nombre de mois 12
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises,	B2	
Production vendue - Biens	A5	7 613
Production vendue - Services	A7	3 059 659
Production stockée	B5	30 123
Production immobilisée	B6	8 263
Subventions d'exploitation perçues	B7	2 260 899
Autres produits	B8	143
transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	5 366 701
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	237 394
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	12 578
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	486 223
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	260 862
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B	D1	997 056
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	4 369 645
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

N° SIRET 32516595900058

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AIH

ADRESSE (voic) 4 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 41700

VILLE

CONTRES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 0 8

N° SIRET

3 2 5 1 6 5 9 5 9 0 0 0 5 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AIH

ADRESSE (voie) 4 RUE NICOLAS APPERT

CODE POSTAL 41700

VILLE

CONTRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2059-G CADOR-DORAC Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.I.H.D.A.C.
ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES
140, Avenue de Châteaudun
41000 Blois

RAPPORTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DES MEMBRES DU 24 JUIN 2009

RAPPORT GENERAL

RAPPORT SPECIAL

BILANS ANNEXES

Olivier de PONCINS

Expert comptable
Commissaire aux comptes

25, rue Franciade.
41000 - Blois.
tél. : 02.54.78.88.21
Fax : 02.54.78.22.19

A.I.H.D.A.C.

ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES

140, avenue de Châteaudun.
41000 – Blois.

Rapport Général du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2008.

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur :

- Le contrôle des comptes de L'ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- La justification de mes appréciations.
- La vérification des informations données aux membres.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé dans le cadre de mon audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie que je viens de vous lire.

III - VERIFICATIONS DES INFORMATIONS

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans le rapport moral ainsi que dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Blois, le 23 juin 2009.

O. de PONCINS

A.I.H.D.A.C.

ASSOCIATION POUR L'INTERET DES HANDICAPES

140, avenue de Châteaudun.
41000 – Blois.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2008.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementés.

J'ai été informé d'une convention conclue au cours de l'exercice et visée par l'article L 622-5 du Code de commerce. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été informé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue au cours de l'exercice :

Fourniture de repas par l'association APAHAV - ESAT des COURTIS - la Parenthèse, 8 rue Nicéphore NIEPCE 41100 Vendôme, à partir du 14 novembre 2008.

Administrateurs communs : Mme BOUHOURS (Présidente de l'APAHAV), Mme MAYET, Mme CIZEL, Mme ANGINOT, M.FAMEAU et M. PETTT.

Modalités essentielles : livraison chaque matin de repas d'une valeur de 4.75 € TTC, révisable selon les variations de l'indice mensuel des prix à la consommation tous les 12 mois.

Blois le 23 juin 2009.

O. de PONCINS